

3001 BERN  
POSTFACH 2295  
SPITALGASSE 30  
TELEPHON 031 222043  
POSTCHECK Nr. 30-3346

Aux rédactions de presse,  
radio et télévision

---

Communiqué de presse

Oui à la nouvelle réglementation des droits sur carburants

(Berne, 11.2.83). Dans sa prise de position au sujet de la votation populaire sur la nouvelle réglementation des droits sur les carburants, le Service d'information pour les transports publics LITRA fait remarquer que la problématique de l'affectation pour un seul mode de transport et de l'affectation de recettes douanières, que selon l'art. 30 de la Constitution fédérale devraient en principe revenir à la Caisse fédérale, subsiste en général comme jusqu'ici. Aussi longtemps que dure sous cette forme l'affectation, il faut tenter, dans l'intérêt d'une politique équilibrée des transports, de ne pas limiter étroitement l'objectif sur la route, mais de l'étendre. C'est ce qui a lieu dans un premier pas avec la nouvelle réglementation qui va être soumise au vote, bien que dans une modeste mesure. C'est ainsi qu'il faut à l'avenir que le trafic combiné des chemins de fer soit notamment encouragé et que des contributions soient versées pour le transport de véhicules à moteur accompagnés, comme pour la construction de places de parcage dans les gares et d'autres mesures visant à partager le trafic. Ces élargissements servent en premier lieu l'automobiliste, mais représentent aussi en même temps une contribution aux Transports publics, système de transport à la disposition de toute la population.

Avec la nouvelle réglementation, les cantons doivent obtenir des contributions supplémentaires pour la construction de routes. Le Service d'information pour les transports publics LITRA compte que les fonds devenant ainsi libres, qui étaient jusqu'ici affectés à la construction de routes, seront aussi utilisés pour encourager les Transports publics dans les cantons et les communes.

Sur la base de ces considérations, le projet de droits sur les carburants est digne de soutien.

LITRA Service d'information  
pour les transports publics